



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°38

---

Réunion du : **mardi 12 avril 2022**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

\*\*\*\*\*

La Commission a été informée de la grave blessure d'un joueur d'ORANGE ISSY lors d'une rencontre du 09/04/2022. Elle tient à apporter tout son soutien au club, à la famille du joueur et à ses proches en espérant que l'état de santé du joueur s'améliore dans les prochains jours.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**

**23450961 : EDHEC FC 81 / LUXEMBOURG FC 81 du 28/05/2022 (R2/A)**

Courriel du club d'EDHEC demandant le report de la rencontre en raison d'un mariage.

La Commission accepte d'avancer la rencontre au 21/05/2022 sous réserve de l'accord de LUXEMBOURG FC et sous réserve de l'élimination de LUXEMBOURG FC de la Coupe de Paris I.D.F..

**23451044 : SCPO-ESCRP 1 / REUNIONAISE DE LA VALLEE ORGE 81 du 09/04/2022 (R2/B)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de REUNIONAISE DE LA VALLEE ORGE (1<sup>er</sup> forfait).

**23451168 : GAZIERS PARIS 1 / CHATELET AS FC 2 du 09/04/2022 (R2/C)**

La Commission,

Après lecture de la F.M.I.,

Considérant que le match a été arrêté à la 13<sup>ème</sup> minute à la suite de la blessure grave d'un joueur de CHATELET F.C.,

Par ce motif,

donne cette rencontre à rejouer le 23/04/2022.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. concernant la participation et la qualification des joueurs dans le cas d'une rencontre à rejouer.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur.

**23773796 : PITRAY OLIER PARIS 83 / AMICALE DOM TOM RATP du 09/04/2022 (R3/C)**

Match non joué en raison d'un mouvement social sur le stade Jules Noël.

La Commission reporte cette rencontre au 23/04/2022 et invite le club de PITRAY OLIER à proposer une autre installation sportive pour disputer cette rencontre compte tenu du mouvement de grève qui perdure sur cette installation.

Copie de la présente décision adressée à la D.J.S. de la Mairie de Paris.

**23773936 : SERVICE 1<sup>ER</sup> MINISTRE 1 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES du 09/04/2022 (R3/D)**

Match non joué en raison d'un mouvement social sur le stade Jules Noël.

La Commission reporte cette rencontre au 23/04/2022. Possibilité de jouer le 16/04/2022 avec l'accord des 2 clubs. La Commission demande aux 2 clubs de bien vouloir faire un retour sur la possibilité de jouer le 16/04/2022 avant vendredi 12h.

La Commission invite le club de SERVICE 1<sup>ER</sup> MINISTRE à proposer une autre installation sportive pour disputer cette rencontre compte tenu du mouvement de grève qui perdure sur cette installation.

Copie de la présente décision adressée à la D.J.S. de la Mairie de Paris.

**23773938 : NOUUS CHAMBOURCY 2 / ORANGE F. ISSY 3 du 09/04/2022 (R3/D)**

La Commission,

Après lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la 8<sup>ème</sup> minute à la suite de la très grave blessure d'un joueur d'ORANGE ISSY,

Par ce motif,

donne cette rencontre à rejouer le 23/04/2022.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. concernant la participation et la qualification des joueurs dans le cas d'une rencontre à rejouer.

La Commission apporte tout son soutien au joueur blessé.

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN****23799099 : AS SALARIES BARBIER 1 / TOUR EIFFEL 1 du 09/04/2022 reporté au 16/04/2022 (R2)**

Reprise de dossier.

La Commission prend note du courriel de SALARIES BARBIER AS demandant le report de la rencontre au 23/04/2022.

Accord de TOUR EIFFEL.

La Commission accepte le report de la rencontre au 23/04/2022.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL DU SAMEDI APRES MIDI****24478185 : LUXEMBOURG FC / AMICALE DOM TOM RATP du 16/04/2022**

Courriel du club de LUXEMBOURG FC demandant de décaler la rencontre au 23/04/2022.

Accord d'AMICALE DOM TOM RATP.

La Commission ne peut accepter ce report, l'AMICALE DOM TOM RATP ayant déjà un match le 23/04/2022.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

2<sup>ème</sup> et dernier rappel :

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23773681 : ACHERES SOLEILS DES ILES 81 / METRO FOOTBALL US 3 du 26/03/2022